

*58^e SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES
NATIONS UNIES (18 MARS - 26 AVRIL 2002)*

Point 4 de l'ordre du jour :

Séance spéciale consécutive à la déclaration de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la situation des droits humains dans les Territoires palestiniens occupés

Intervention orale commune d'Amnesty International et de la Commission internationale de juristes (CIJ)

Diffusée le 5 avril 2002

Index AI : MDE 15/033/02

Monsieur le Président,
De nombreuses personnes ont été victimes des graves atteintes aux droits humains commises en Israël et dans les Territoires occupés au cours de la semaine écoulée. Des Palestiniens, dont des professionnels de la santé, ont été tués illégalement par les Forces de défense d'Israël (FDI). Des civils israéliens ont été pris pour cibles par des individus et des groupes armés palestiniens. Des Palestiniens ont également été victimes d'homicides illégaux perpétrés par d'autres Palestiniens.

Des Palestiniens sont enfermés chez eux, et se font tirer dessus s'ils

s'aventurent à l'extérieur, privés d'eau et d'électricité depuis des jours tandis que leurs réserves de nourriture diminuent. Des centaines de Palestiniens arrêtés sont maltraités et humiliés au cours de leur détention, tandis que leurs familles tentent de savoir ce qui est advenu d'eux et craignent qu'ils ne soient morts. Des Palestiniens, des enfants pour la plupart, ont vu leurs maisons démolies et leurs biens détruits. Des organisations palestiniennes de défense des droits humains, qui tentent d'observer la situation et de mener des investigations sur les violations des droits fondamentaux sur lesquelles

L'État israélien devrait enquêter, ont vu leurs locaux saccagés par les FDI. Des journalistes sont pris pour cibles ou expulsés alors qu'ils tentent de rendre compte de ce qui se déroule en secret.

Toutes ces personnes ont été victimes au cours de la semaine écoulée d'une crise qui dure depuis des décennies en matière de droits humains. Mais il faut y ajouter une autre victime : la crédibilité du système de protection des droits humains et du droit international

Au nom d'Amnesty International et de la Commission internationale de juristes (CIJ), nous exhortons la Commission à soutenir ceux qui demandent le déploiement dans la région d'observateurs internationaux dûment et clairement mandatés pour veiller au respect des droits humains. Nous appuyons l'initiative de la Haut Commissaire aux droits de l'homme, qui a proposé l'envoi d'une mission de la Commission des droits de l'homme dans la région. Nous exhortons la Commission à réaffirmer avec fermeté la nécessité de respecter les droits humains. Tout possibilité de cessez-le-feu ou de paix durable demeurera exclue

humanitaire que la communauté internationale a mis en place à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Si la communauté internationale multiplie les déclarations sans joindre l'acte à la parole, alors que les principes fondamentaux relatifs aux droits de l'être humain et au droit humanitaire sont bafoués, la Commission des droits de l'homme trahit la confiance dont elle a été investie.

tant que ne seront pas prises les mesures qui s'imposent pour que les droits fondamentaux de tous les Palestiniens et de tous les Israéliens soient garantis.

Monsieur le Président, je vous remercie. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>